



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac,
Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay,
Polignac et Vals-près-le-Puy**

plan de prévention du risque mouvement de terrain (PPR-mt)

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2023/47 en date du 3 avril 2023, le projet d'établissement du plan de prévention du risque mouvement de terrain (PPR-mt) du bassin du Puy-en-Velay sera soumis aux formalités d'une enquête publique d'une durée de 35 jours, du mardi 9 mai 2023 à 9 heures au lundi 12 juin 2023 à 17 heures inclus. La mairie de Chadrac située 8 cours de la Liberté – 43770 CHADRAC est désignée siège de l'enquête.

M. Jean-Philippe BOST, employé de la chambre d'agriculture, en retraite, est désigné président de la commission d'enquête, M. Claude LEFORT, ingénieur au ministère de la défense, en retraite, et M. Alain MOULHADE, ingénieur territorial, en retraite, membres titulaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement paraphé par un des membres de la commission d'enquête seront déposés en mairies d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Polignac et Vals-près-le-Puy pour être mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la préfecture : www.haute-loire.gouv.fr (rubrique enquêtes publiques et consultations – autres enquêtes publiques) et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Loire - Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous (04 71 09 92 45).

Les avis rendus par les collectivités et les services concernés sont présents dans le dossier d'enquête publique (voir « note de présentation synthétique + Bilan de concertation »).

Après examen au cas par cas, l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable n'a pas soumis le plan de prévention du risque mouvement de terrain du bassin du Puy-en-Velay à évaluation environnementale.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture.

Le public pourra demander des informations auprès de la direction départementale des territoires, maître d'ouvrage et responsable du dossier (service SATURN – bureau Prévention des Risques -13 rue des Moulins - CS60350 – 43009 LE PUY EN VELAY – tél. : 04 71 05 84 00 – courriel : ddt-saturn@haute-loire.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Polignac et Vals-près-le-Puy

- adressées au président de la commission d'enquête par voie postale à la mairie de Chadrac – 8 cours de la Liberté – 43770 Chadrac (siège de l'enquête)

- adressées par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-ep-pprmt-lepuy@haute-loire.gouv.fr

- exprimées oralement ou par écrit auprès d'un membre de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, aux jours, horaires et lieux suivants :

Mairie d'AIGUILHE :	Mardi 9 mai 2023 de 9 heures à 12 heures
Mairie de BRIVES-CHARENSAC	Mardi 9 mai 2023 de 14 heures à 17 heures
Mairie de CEYSSAC	Vendredi 26 mai 2023 de 13 heures 30 à 16 heures
Mairie de CHADRAC	Mardi 9 mai 2023 de 9 heures à 12 heures Lundi 12 juin 2023 de 14 heures à 17 heures
Mairie de COUBON :	Mercredi 17 mai 2023 de 13 heures 30 à 16 heures 30
Mairie de ESPALY	Jeudi 11 mai 2023 de 14 heures à 17 heures Mercredi 7 juin 2023 de 9 heures à 12 heures
Mairie de LE MONTEIL	Jeudi 1 ^{er} juin 2023 de 9 heures à 12 heures
Mairie du PUY EN VELAY service urbanisme (16, place de la Libération)	Mardi 9 mai 2023 de 14 heures à 17 heures Vendredi 26 mai 2023 de 14 heures à 17 heures
Mairie de POLIGNAC :	Mercredi 17 mai 2023 de 9 heures à 12 heures Vendredi 2 juin de 14 heures à 17 heures
Mairie de VALS PRES LE PUY	Vendredi 26 mai 2023 de 9 heures à 12 heures

Toute observation formulée avant le mardi 9 mai 2023 à 9 heures ou après le lundi 12 juin 2023 à 17 heures ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Les observations et propositions écrites du public émises sur les registres d'enquête sont consultables sur le lieu de dépôt des registres pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public ; celles transmises par voie postale sont consultables à la mairie de Chadrac pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par la voie électronique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse informatique suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>

Le président de la commission d'enquête transmettra au préfet, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions.

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceysac, Chadrac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Polignac et Vals-près-le-Puy et à la préfecture de la Haute-Loire. Ils seront insérés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an à l'adresse suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>.

A l'issue de l'enquête, la décision d'approbation ou de refus du plan de prévention du risque mouvement de terrain sur les communes d'Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceysac, Chadrac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Polignac et Vals-près-le-Puy sera prise par arrêté préfectoral.